

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT

De la MOSELLE

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DE LA COMMUNE DE RAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
8	10	8

L'an deux mil vingt-trois, le 08 novembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

#### Date de la convocation

31/10/2023

**Présents** : BECKER Cyrille – BECKER Mélanie – BERGER Delphine - DUCLERMORTIER Denis - ERHARD André - GOBILLOT Matthieu - TROSZCZYNSKI Céline - URBAN Michel

**Absents excusés** : BENOIT Pierre et ZIPPEL Florianne

**Nombre de Procuration** : 1 - BENOIT Pierre à GOBILLOT Matthieu

**Secrétaire de séance** : GOBILLOT Matthieu

#### **DCM 198/2023 Convention de chasse négociée de gré à gré**

Vu le compte-rendu de la Commission Consultative Communale de Chasse, réunie le 19 octobre 2023 à 18h.

Dans le cadre du renouvellement des baux de chasse sur le ban communal, le Premier Adjoint propose une convention négociée de gré à gré avec l'adjudicataire en place, M. LEJEUNE Michel, pour la location de la chasse 2024-2033.

Le prix du bail sera fixé à 2500 euros par an concernant le lot unique (environ 640 ha).

Le Conseil Municipal APPROUVE par 9 voix et autorise M. le Maire à signer ledit bail avec M. LEJEUNE, adjudicataire de la chasse.

Fait à RAVILLE, le 10 novembre 2023  
Conforme au registre  
« Certifiée exécutoire »

Le Maire,  
Michel URBAN



Le secrétaire de séance  
Matthieu GOBILLOT

